



Automobile Club
du Luxembourg
Association sans but lucratif
www.acl.lu

54, rte de Longwy
L-8007 Bertrange

Tél.+352 45 00 45-1
Fax+352 45 04 55
acl@acl.lu

Communiqué de presse

Bertrange, le 26 septembre 2017

Madame, Monsieur,

Deux jours auront suffi à rappeler brutalement à tout un chacun que non, nous n'avons pas encore mis en œuvre la solution miracle qui mettra fin aux accidents de la circulation et que oui, il faut poursuivre le combat.

A la lecture de la presse, l'ACL est néanmoins obligé de constater que :

- Les circonstances et causes exactes des deux derniers accidents mortels n'ont pas encore été déterminées ;
- Les éléments tels que décrits dans la presse laissent présumer que le non-respect des règles imposées par notre législation aura joué un rôle dans le déroulement des accidents.

C'est pour cela que l'ACL se doit de rappeler que depuis plusieurs années déjà, nous insistons sur la nécessité d'étudier dans le détail causes et conséquences des accidents de la route. Une analyse précise et combinée des trois volets que sont le conducteur, l'infrastructure et le véhicule est primordiale pour ne pas se satisfaire de « causes présumées » lors de la définition de mesures pour plus de sécurité sur nos routes et pour éviter les annonces « à chaud », motivées par une colère compréhensible à la suite de tels malheurs, mais qui ne suffisent pas à combattre ce fléau.

En ce qui concerne le communiqué de La Sécurité Routière, l'ACL ne soutiendra pas un abaissement général de la vitesse maximale autorisée hors agglomérations de 90 à 80 km/h. Les règles imposées par le code de la route ne contribuent à plus de sécurité sur nos routes que si elles sont respectées. Or, tout semble indiquer que tel n'a pas été le cas ce weekend, et pas uniquement en ce qui concerne les deux accidents à l'issue fatale (voir le bulletin de la Police Grand-Ducale du 24/09/2017). Avant de rajouter encore d'autres interdictions et obligations à notre code de la route, l'ACL souhaite voir des actions qui permettront de promouvoir le respect des règles déjà en vigueur aujourd'hui, qu'il s'agisse de la formation des nouveaux conducteurs comme cela a été annoncé, mais aussi de la sensibilisation continue des usagers mobiles en général, de l'élimination des points noirs, du contrôle du respect des obligations en vigueur ou de réflexions à mener pour des sanctions plus efficaces à

l'encontre de ceux qui n'ont pas été impressionnés par le renforcement des mesures répressives de ces dernières années.

Mais pour choisir les mesures les plus adaptées et surtout pour pouvoir en mesurer de manière efficace les effets, une analyse complète des accidents est incontournable.

(Communiqué par l'Automobile Club)